Le Congrès National des Mutilés

La dernière journée fut l'occasion d'une nouvelle manifestation de l'amitié Franco-Belge, à Lille

LE MARECHAL FAYOLLE SALUANT LE DEFILE DES SOCIETES

La grande leçon qui se dégage de ce congrès est non seulement la nécessité de l'Union dans l'Association générale des Mutilés, mais encore, comme l'a proclamé le général Malleterre, celle d'une entente générale entre les diverses associations et fédérations de mutilés. Il faudrait arriver à créer en quelque sorte la fédération des fédérations de mutilés.

A côté de cela, la journée de dimanche fut une occasion où, à nouveau, l'indéfectible union entre la France et la Belgique s'affirma avec éclat.

Au début de la matinée, les délégations de l'Association générale des Mutilés ayant à leur tête le général Malleterre, se rendirent au cimetière du Sud à Lille pour déposer une palme au Monument du Souvenir Français.

Sur la tombe de quatre soldats, dont la dépouille était ramenée de Salonique, le général Malleterre prononça une allocution émue.

La réception du Maréchal Fayolle

A onze heures dix du matin eut lieu en gare de Lille la réception du maréchal Fayolle, venant présider la dernière Journée du congrès.

Parmi les personnalités présentes en gare de Lille, citons M. Morain, préfet du Nord; le général Lacapelle, commandant du 1er corps; M. Gellie, chef de Cabinet du Ministère de l'Intérieur; le général belge Burgued, les généraux Malleterre, Moisson, Heurter, Dauvé; MM. Vandamme, R. Lefebvre, Des Rotours, députés; Coolen, conseiller municipal, représentant le maire de Lille; Degouy, Schaepelynck, Balavoine; M. Ollivier, Goudaërt, Melchior, consul de Belgique, Conem, maire d'Armentières, Seguin, secrétaire général de la Reconstitution; Chavin, chef de cabinet du Préfet du Nord, Camel, L. Collin, etc.

Sur la place de la gare, nous remarquons la présence de nombreuses sociétés dont les drapeaux s'inclinent sur le passage du maréchal Fayolle. Parmi ces sociétés, signalons: Le Comité interfédéral des Fédérations de mutilés et des Anciens Combattants, celui des Médecins aux Armées, l'association générale des mutilés de la guerre, puis les groupements suivants: Anciens combattants de 1870-71; Union générale des Combattants de 1870-71; Anciens du 48e mobile; Union Nationale des Mutilés, réformés et Veuves de guerre; Association des Mutilés de la guerre; Fédération nationale des Combattants belges; Anciens gradés et soldats belges; Fédération des Anciens combattants du Nord; Union Nationale des Combattants; Les Anciens de l'armée d'Orient; Anciens Automobilistes aux armées; Mutuelle des Défenseurs de Lille; Fédération mutualiste des Combattants de la grande guerre; Médaillés militaires; Sauveteurs du Nord; Anciens Sous-Officiers; Anciens gradés; Anciens artilleurs du Nord; Anciens du Génie; Anciens caporaux, Brigadiers et Militaires classés; Anciens Cavaliers de Lille; Anciens Cuirassiers; Association Amicale des Anciens du 5e chasseurs à cheval, Anciens Chasseurs à pied; Anciens Dragons «Le Casque»; Anciens douaniers «La Giberne»; Anciens militaires d'Etat-Major; Société des Femmes de France; Anciens du 1er, du 8e, du 34e, du 73e, du 84e, du 110e, du 127e, du 145e, du 162e Régiment d'infanterie; Comité du Souvenir du 243e; Anciens des Armées de terre et de mer; Anciens militaires ayant fait campagne; Anciens Pompiers de Paris; Association politique des Prisonniers de la grande guerre; Anciens Trains des équipages; Amis de Lille; Eclaireurs de France; Sociétés de gymnastique «L'Avenir du Sud»; l'Avenir du Vieux-Lille, la Concorde, l'Etoile du Sud, l'Espérance de Lille, la Française, l'Honneur de Lille, la Jeune garde, la Lilloise, la Moulinoise, la Persévérante St-Sauveur, Pro Patria; Sociétés de Gymnastique des Pompiers, la Revanche, St-Maurice-Fives, St-Christophe, Sportives catholiques, l'Université de Lille.

Par la rue Faidherbe, la Grand' Place, la rue Nationale et le boulevard de la Liberté, on gagna la Place de la République où, devant la statue du général Faidherbe, eut lieu le défilé des sociétés.

L'Assemblée plénière

Présidée par le maréchal Fayolle, elle se tint en la salle des fêtes de l'Université, rue Auguste Angellier.

Après avoir fait l'éloge du Maréchal, le général Malleterre donna la parole aux délégués du Congrès qui rendirent compte des travaux effectués dans les journées précédentes.

Pour faire partie du Conseil d'administration, MM. Sibut, Degouy, Planche, Tinus, Maria, Levêque, Edmond Bloch, Boyer, Gay, Perraut, Déré, Villedieu, De Ville, Chabrelle, Beslay, Souchet furent élus.

Les vœux du Congrès

Travaux de la 1re Commission

M. Planche, rapporteur de la 1re Commission, rendit d'abord hommage au dévouement de M. Maginot. Il serait désirable, — déclare-t-il — que M. de Lasteyrie, ministre des finances nous soit aussi favorable. Les vœux émis par la 1re commission furent les suivants:

1. — Que les pensions de la loi du 31 mars 1919 soient mises en rapport avec le coût de la vie, qu'il soit prévu des Commissions paritaires chargées d'établir cette proportionnalité en partant du chiffre minimum de 2.400 francs, qu'en attendant soit votée dans le plus bref délai la proposition de loi Thommyre modifiée ou à défaut la proposition première telle qu'elle fut présentée d'abord.

2. — Que la pension parte du jour de la demande et non du jour de la décision de la Commission de réforme.

Que le Parlement vote la proposition Lugol ayant pour objet d'assurer l'application, dans son esprit et dans sa lettre, de l'article 7 et la loi du 31 mars 1919.

Que les femmes d'aliénés aient droit à la pension de veuve au taux normal et que, par analogie, une pension de reversion basée sur les taux d'invalidité sans limitation de pourcentage soit attribuée aux femmes d'hospitalisés permanents.

Que dans les cas d'hospitalisation ou d'incapacité de travail momentané, par suite de blessures ou de maladies résultant de la guerre, le mutilé soit considéré pendant cette période comme ayant une invalidité totale de 100 % et perçoive la différence entre sa pension et celle d'un mutilé à 100 % sous forme d'une indemnité versée par le Comité départemental des mutilés qui recevrait des crédits pour cet objet.

Que l'Etat puisse être appelé en garantie en cas d'application au détriment du mutilé, des articles 1382, 1383 et suivants du Code civil, lorsque l'accident a été causé en tout ou en partie par les infirmités pour lesquelles les ex-militaires sont pensionnés.

Que soit votée la proposition Thorines sur la rétroactivité du cumul des majorations pour enfants avec les indemnités pour charges de familles en ce qui concerne les fonctionnaires mutilés.

Que le bénéfice de l'article 64 soit attribué aux ex-militaires atteints d'une invalidité constatée de moins de 10 % mais déclarée incapables au service.

Que les pensionnés puissent être hospitalisés dans toute la France et non seulement dans le ressort des Facultés de Médecine.

Qu'un mutilé fasse partie des Commissions de réforme et ait voix délibérative sur la question du pourcentage d'invalidité.

Que le barème des invalidités soit modifié à la condition du respect des situations acquises.

Que des mesures d'assistance spéciales soient prises en faveur des trépanés et des invalides du système nerveux central.

Que soit votée la proposition Thoumyre attribuant aux tuberculeux à titre temporaire % de taux pendant 10 années.

Qu'il soit procédé à un recensement des gazés dans toute la France et que lorsque une maladie, dont une Commission médicale ne pourrait désigner l'origine, et qui pourrait être due à une intoxication par gaz serait constatée chez un ex-militaire, le bénéfice de la présomption d'origine joue à son profit sans limitation de temps.

Que les mutilés appareillés aient le choix entre le système actuel et la masse d'appareillage.

Que soit votée à bref délai et sans modification, la proposition de loi concernant la forclusion déposée par M. Riolfi et accordant aux intéressés un nouveau délai de 6 mois à partir de la promulgation de la loi à intervenir pour formuler leur demande devant le tribunal de pensions conformément à la thèse de l'A. G. M. G.

Les pensions des veuves

Que les pensions de veuves soient augmentées dans les proportions qui ont guidé le législateur pour l'établissement des pensions des grands invalides.

Que soit supprimée la distinction entre le taux normal et le taux exceptionnel.

Que les veuves de pensionnés qui ont le taux du mari décédé, aient droit à une pension de taux spécial équivalent au 2/3 de la pension du défunt à condition que le mariage ait duré un an et qu'il ait été célébré avant le 24 octobre 1924, le taux de la pension ne devant en aucun cas dépasser le taux de la veuve de guerre.

Que le droit de veuve soit accordé aux veuves de guerre non remariées.

Que le principe du droit des ascendants à l'allocation ne soit plus celui d'une dette alimentaire et trouve sa source dans le droit à réparation, et qu'ainsi l'allocation soit transformée en pension.

Que les différences entre le père et la mère et les parents et les grands-parents soient supprimées et que soit interprétée dans un esprit large la notion des « orphelins ou abandonnés » en ce qui concerne l'attribution des allocations d'ascendants.

Que le bénéfice de l'allocation d'ascendants n'enlève pas celui de l'assistance aux vieillards.

Qu'il soit créé, au ministère des Pensions, un service dit « des réclamations », chargé de suivre toutes les affaires de réclamations et d'effectuer les rappels d'effectifs nécessaires.

Qu'il ne soit effectué de reversements qu'en cas de mauvaise foi et que par suite les décisions administratives n'aient pas d'effet rétroactif.

« Que le Ministre des Finances obtienne dans ses bureaux une plus exacte compréhension de l'esprit libéral de la loi du 31 mars 1919 et que les délais pour effectuer les formalités du ressort de l'Administration des Finances ne soit plus excessif ».

Les travaux de la 2me Commission

Parmi les travaux de la seconde Commission, relevons les décisions ou vœux suivants:

EMPLOIS RESERVES. — Cette loi étant récente, l'Association examinera ce qui est le plus conforme aux intérêts de la loi du 30 janvier 1923.

PUPILLES DE LA NATION. — L'A. G. M. G. « charge son Conseil d'administration d'étudier le moyen pratique de réaliser dans les grandes villes ou dans les stations balnéaires et thermales, une maison pour les orphelins de guerre soldats en permission ».

La protection des Mutilés dans les administrations

Le Congrès exprime le vœu « que, dans les administrations, l'on accorde aux mutilés, réformés et veuves, des réalisations non moins rapides que complètes et définitives, à savoir: 1. Fin des licenciements; 2. Réintégration des licenciés; 3. Vote rapide des projets de lois sur l'emploi obligatoire.

En outre, l'A. G. M. G. déside qu'il y a lieu de prévoir l'établissement d'une retraite assurée à tous les anciens combattants à partir de l'âge de 55 ans, suivant la durée de temps passée aux armées.

On voudrait voir créer également une caisse de mutualité.

Pour les anciens prisonniers de guerre

Le Congrès demande aussi que le dixième de solde retenu aux sous-officiers prisonniers de guerre, parce qu'en vertu de convention de La Haye, un traitement spécial devait leur être assuré en captivité, leur soit versé, ce traitement ne leur ayant pas été appliqué par l'Allemagne.

Que la qualité d'ancien combattant soit formellement, explicitement, ostensiblement, reconnue aux A. P. G., seul moyen de mettre fin aux suspicions dont ces derniers sont encore victimes.

Que les actes de courage et de devancement accomplis par les prisonniers au cours de leur captivité, leur donnent droit à récompenses et décorations.

Que les veuves de militaires décédés en captivité de maladies contractées ou aggravées, aient droit au pécule de 1.000 fr.

Qu'une indemnité de vivres de 2.50 par jour de captivité payable en la forme des dommages de guerre, soit allouée aux A. P. G.

Que soit voté au plus tôt le projet de loi déposé par M. Pasqual et rapporté par M. Balanant concernant le point de départ de la pension. Ce point de départ pourrait être fixé à trois mois après la sortie des formations sanitaires ennemies.

Pour les fonctionnaires, le Congrès pose comme principe que les majorations aux fonctionnaires mobilisés ne doivent pas léser les intérêts de leurs collègues non mobilisés, mais que les associations corporatives de fonctionnaires ne s'immiscent pas dans les revendications des mobilisés pour les combattre ou les modifier.

Les habitations à bon marché

On émet le vœu que soient examinées toutes les mesures propres à faciliter le retour et l'établissement à la terre des mutilés ou victimes de la guerre habitant la ville, mais désireux de se fixer à la campagne.

Que les caisses de Crédit agricole soient tenues d'ouvrir un crédit aux mutilés et autres victimes de la guerre qui bénéficieraient de l'aide en vue de l'établissement à la terre et l'O. N. N.

Pour les habitations à bon marché, spécialement, que dans les Comités et Patronages du Conseil supérieur, la présence d'un mutilé au moins soit devenue obligatoire.

Que les bonifications pour charges de famille, déjà appliquées par plusieurs organismes de prêts, soient rendues obligatoires par des dispositions législatives.

Les charges fiscales

L'A. G. M. G. émet le vœu que les invalides de guerre rééduqués ou réadaptés, travaillant seuls en famille ou avec un apprenti âgé de moins de 16 ans, en chambre ou en boutique et pour leur compte personnel, soient exonérés de l'impôt pour la fraction du chiffre d'affaires ne donnant pas un bénéfice brut supérieur la base d'abattement d'un salarié de même catégorie (situation de famille), le bénéfice brut étant calculé sur le taux de 50 % du chiffre d'affaires effectuées.

L'A. G. M. G., réunie en Congrès, à Lille, demande à ce que les mutilés soient exonérés du paiement de la côte mobilière-personnelle à compter du 1er janvier 1923.

Enfin, on émet le vœu que le bénéfice de l'art. 64 soit étendu à toutes les infirmières militaires déjà bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919.

Les travaux de la 7me Commission

A cette Commission, on précisa particulièrement que l'A.G.M.G. ne doit prendre parti dans aucune lutte politique et qu'elle entend garder la plus stricte neutralité. Que tous ses membres conservent en tant que citoyens le droit et le devoir de leurs conceptions personnelles. En tant que Mutilés, les adhérents s'engagent à ne soutenir aucun candidat s'il n'adhère au cahier des revendications minima de toutes les victimes de la guerre.

La clôture de l'Assemblée plénière

Tous ces vœux ayant été adoptés, et M. Gellie, chef de Cabinet du ministre de l'Intérieur, ayant assuré l'assemblée de la très grande sollicitude du Gouvernement, et promis un accueil favorable à l'ensemble de ces revendications, le maréchal Fayolle, après avoir dit les sentiments d'affection qui l'animent à l'égard de ses anciens soldats, déclara close l'assemblée plénière.

Le banquet officiel

Le banquet des Mutilés eut lieu à l'hôtel Maréchal. A la table d'honneur, présidée par le maréchal Fayolle, nous remarquons la présence de M. Degouy, président de la section de Lille, des généraux Lacapelle, Malleterre, Burguet, Dauvé, de M. Gellie, Coolen, R. Lefebvre, Seguin, etc... Au dessert, de nombreux toasts furent prononcés

— M. Seguin, secrétaire général de la Reconstitution, parlant au nom du Préfet, affirma le droit des Mutilés, à la réparation, de même que celui des sinistrés. « Il ne faut pas, dit-il, que le sacrifice de nos 1.500.000 morts reste inutile ». M. Seguin, porta un toast à M. Millerand, président de la République.

— M. Gellie, délégué du ministre de l'Intérieur se déclara frappé de l'esprit pratique qui présida aux travaux du Congrès.

— M. Degouy, comme président de la section du Nord salua le maréchal Fayolle, les diverses personnalités présentes, et tout particulièrement le général belge Burguet. « L'amitié franco-belge déclara-t-il, reste inaltérable ».

— Coolen, conseiller municipal, représentant la Ville de Lille, dit la sollicitude et l'intérêt que l'Administration municipale porte à la grande famille des Mutilés de la guerre. « Les revendications émises sont justes, il s'agit seulement d'avoir un peu de patience quant à la satisfaction des désirs exprimés », déclara M. Coolen.

— M. Fontenailles, délégué de l'Association Nationale des Mutilés. Mondy, délégué de la Moselle, Edmond Bloch, au nom des Congressistes, Conem, maire d'Armentières, le général Burgued, qui célébra l'endurance et l'esprit de sacrifice des soldats français, et le général Malleterre prirent tour à tour la parole.

La nécessité de l'union entre les associations de mutilés

Après avoir rendu hommage au dévouement de Mlle Thuilliez et aux vaillantes populations du Nord, le général Malleterre proclama particulièrement la nécessité de l'Union entre tous les Mutilés. « Il faudrait arriver, déclara-t-il, à créer une Fédération des Fédérations de Mutilés. Je lève mon verre à cette union ».

Terminant la série des discours, le maréchal Fayolle proclama lui aussi la nécessité de cette union, symbole de l'union désirable qui, devrait régner entre tous les Français. C'est à vous, les Mutilés, qui êtes les représentants des plus belles vertus humaines, de donner l'exemple.

En terminant, le maréchal leva son verre à la prospérité de l'Association, et rendit un hommage ému à la mémoire des fusillés lillois.

Une « Marseillaise » vibrante et enthousiaste, suivie de « La Brabançonne », vinrent affirmer à la fin de cette réunion amicale, la grandeur et l'enthousiasme de l'amitié franco-belge.

Disparu avec 560.000 francs

Strasbourg, 3. — Le nommé Edouard Schmitt, âgé de 25 ans, employé au service des titres de la Société Générale Alsacienne de Banque, à Strasbourg, vient de disparaître. Il avait, à l'occasion des fêtes de Pasteur obtenu, sur sa demande, trois jours de congé et devait reprendre son service ce matin. Schmitt ne s'est pas présenté.

Son absence ayant paru suspecte, on procéda aussitôt à la vérification et on découvrit un manquant de 560.000 fr. environ, constitué par dix bons de la Défense nationale.

Grave accident au cours de l'épreuve Bordeaux-Marseille

Marseille, 3. — Au cours de la deuxième étape de la course cycliste Bordeaux-Marseille, le belge Degeaker, isolé, a été victime d'un accident de machine à la descente de Bellevue, près d'Avignon.

Blessé grièvement à la face, aux bras et aux jambes, Degeaker, dont l'état est très grave a été transporté à l'hôpital.

Les fêtes du centenaire du chemin de fer

Andrezieux, 3 — Aujourd'hui ont eu lieu à Andrezieux les fêtes organisées par la municipalité de cette ville, pour célébrer le centenaire du premier chemin de fer, créé en France de St-Etienne, Pont-de-l'Ane à Andrezieux le 26 février 1823.

Après la Marseillaise exécutée en présence d'une foule nombreuse, on découvrit la plaque commémorative indiquant l'endroit où était située la première gare du premier chemin de fer français.

Commémorations

Le monde Socialiste célébrant Jaurès

L'inauguration du monument de Carmaux a revêtu un caractère grandiose

Carmaux, 3. — Carmaux est en fête.

On inaugure aujourd'hui le Monument à la mémoire de Jaurès.

Toute la ville est pavoisée de rouge et de tricolore et à chaque coin de rue, on a dressé des arcs de verdure et de fleurs.

Toutes les fractions socialistes sont ici représentées avec Compère Morel, Blum, Bracke, Evrard, Batouille, Moutet, Ringuier, Paul Faure, Albert Thomas, tout le vieux parti unifié.

Marcel Cachin, Renaud Jean, tous les communistes dissidents; Jouhaux pour la C. G. T.; le parti radical et radical socialistes est représenté par MM Vieu et Andrieu, sénateurs du Tarn; Maurice Sarraut, sénateur de l'Aude.

L'amiral Jaurès représente la famille.

Le monument du grand tribun

Le Monument de Jaurès est superbe: le grand tribun apparaît dans l'attitude popularisée depuis longtemps, la tête rejetée en arrière, la bouche lançant son verbe enflammé, le bras gauche tendu.

A ses pieds, en costumes de travail avec leurs outils ou instruments, un mineur, un forgeron, un verrier et un laboureur forment deux groupes allégoriques.

L'œuvre est du statuaire Gabriel Pech, ami d'enfance de Jaurès et Albigeois comme lui.

On applaudit avec enthousiasme.

La cérémonie

Un chœur de jeunes filles et un orchestre de 250 exécutants font entendre la symphonie funèbre de Berlioz.

Puis les discours commencent.

L'amiral Jaurès, d'une voix vibrante et qui porte au loin, quoique l'émotion l'étreigne par moment, dit son orgueil de la hale d'honneur que bien mieux que les bannières syndicales forment les cœurs français autour du monument élevé à la mémoire du grand frère aimé jusqu'à la vénération.

Georges Ploch, secrétaire du Parti Communiste-Socialiste, Communistes dissidents, lit un discours d'Anatole France.

On entend ensuite Paul Faure.

Le serment au Sociallsme

Voici la conclusion de Paul Faure:

Jaurès, devant ta grande image, nous prêtons une fois de plus le serment de servir le socialisme, de le répandre, de le faire aimer, d'aider à en faire le levier universel de tout progrès, de toute justice et si parfois le doute, l'hésitation, la défaillance pénètrent dans nos âmes, il nous suffira de porter nos regards vers toi, vers ton geste qui nous appelle à l'action, vers ta voix profonde qui retentit en nous comme si toujours tu vivais, vers toi aussi Jules Guesde, de qui l'austère figure d'apôtre se dressera bientôt sur une place de Roubaix, vers vous tous maîtres disparus dont la vie fut un perpétuel et admirable enseignement.

Vandervelde apporta le salut de l'Internationale

Vandervelde, ancien ministre belge, apporte ensuite le salut de l'Internationale et évoque surtout la figure de Jaurès, dans le Congrès où il apporta le renouvellement et l'élargissement à des conceptions un peu étriquées.

Buisson parla au nom de la Ligue des Droits de l'Homme

Ferdinand Buisson, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, rappelle le magnifique courage civique qui anima toujours Jaurès et lui fit tout braver et la noblesse de ses convictions républicaines.

M. Paul Boncour, au nom des défenseurs de la mémoire de Jaurès fait un parallèle entre ce dernier et Gambetta.

Marcel Cachin et Albert Thomas prirent la parole

Fiancette, conseiller municipal de Paris, apporte l'hommage de cette ville.

La parole est à Marcel Cachin. (Vive attentian). Naturellement il ne tire pas des leçons de Jaurès, les mêmes conclusions que Paul Boncour et l'orateur lit ensuite une page de Jaurès contre la guerre.

Jaurès, conclut. Cachin a par avance, dans tous ses écrits, glorifié la révolution russe.

On applaudit de différents côtés.

L'orchestre et le chœur exécutent l'hymne à la Raison de Mehul.

« Nous ne subirons pas la réaction » dit, plus tard, Jouhaux

Jaurès avait eu le pressentiment que de telles réformes ne pouvaient s'accomplir que par la voie internationale.

M. Edouard Herriot, maire de Lyon, arrive bientôt, on l'ovationne.

Jouhaux, de la C. G. T., délégué de l'Internationale Syndicale d'Amsterdam, parle ensuite.

Il ne faut pas, déclare, d'autre part, Jouhaux, oublier l'impunité du crime qui nous a enlevé Jaurès au moment même où les violences recommencent.

Il semble que de ce jour le libre chemin a été ouvert à tous les mauvais instincts.

Hier, la guerre; aujourd'hui la réaction, mais, disons-le en face de sa statue, nous ne subirons pas la réaction. (Applaudissements unanimes).

La France accueillant le Soldat Américain

Le monument commémorant ce geste a été inauguré à Chaumont

Chaumont, 3. — Aujourd'hui a lieu dans le plus beau jardin de la ville, l'inauguration solennelle du monument qui représente la France et son soldat accueillant le frère d'armes américain qui arrive superbe et tout vibrant d'enthousiasme.

M. Millerand et le cortège se rendent à la cérémonie

Le Président de la République, M. Colrat et M. Myron T.Herryck visitent l'hôpital, puis parcourent les ateliers d'une importante fabrique de gants.

A 9 h. 30, le Président de la République est de retour à la Préfecture.

La cérémonie d'inauguration a lieu à 10 h. 45. M. Colrat, accompagné du maire, M. Lévy Alphandery et du Préfet, M. Bazin, va saluer M. Poincaré à la gare.

Par le même train, arrivent le maréchal Joffre, les généraux Gouraud et Mangin.

Un cortège se forme et traverse toute la ville pour se rendre à la Préfecture.

L'Amérique, l'Angleterre, l'Italie et le Japon représentés

M. Millerand préside la cérémonie d'inauguration.

Autour de lui se groupent M. Raymond Poincaré et M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, représentant le gouvernement de Washington.

Le général anglais, Sackeville West, représentant le roi comme ambassadeur extraordinaire, les maréchaux Joffre et Pétain.

On remarque les représentants des gouvernements d'Italie et du Japon.

Le discours de M. Poincaré

Au cours de l'inauguration du monument élevé par la ville de Chaumont à l'amitié franco-américaine, M. Poincaré, Président du Conseil rappelle notamment au Président Wilson ses paroles en lui disant:

Nous avons fini l'élaboration de la paix, mais nous n'avons fait que commencer un plan de coopération qui, je crois, s'élargira et se consolidera dans les années à venir, de sorte que jamais les mains que nous nous serrons maintenant ne se relacheront.

Puis, il continue ainsi:

Les mains, en effet, ne se sont pas relachées, mais la coopération, à notre vif regret, ne s'est pas poursuivie aussi complètement que nous l'avions espéré. L'Amérique n'a pas fait sien le traité de Versailles, elle a jugé qu'elle ne pouvait se mêler plus longtemps à la politique agitée du vieux monde et elle s'est repliée sur elle-même sans rien nous retirer de son ancienne et fidèle amitié.

Le Président du Conseil explique pourquoi nous sommes entrés dans la Ruhr.

L'Ambassadeur des Etats-Unis a été très ovationné

L'Ambassadeur des Etats-Unis est l'objet d'une chaude ovation quand il paraît sur la tribune réservée aux orateurs.

Il lit en anglais le message adressé par le Président Harding.

Le Préfet traduit aussitôt ce message et la foule accueille ce message par le cri de « Vive l'Amérique ».

Le discours de l'Ambassadeur obtient aussi un grand succès.

Le discours de M. Millerand

Après avoir été chaudement acclamé dans les rues pavoisées aux couleurs franco-américaines, le cortège officiel arrive dans la salle du banquet où sont dressés 1300 couverts.

Dans le discours qu'il prononce au banquet, M. Millerand donne lecture du message au bas duquel figuraient les noms de personnalités illustres des Etats-Unis, telles que: Le colonel Roosevelt et M. Elthuroot et qui fut lu à la Sorbonne le 23 Novembre 1916 au cours d'une réunion consacrée à l'effort charitable des Etats-Unis.

C'est le souffle de la France, disaient notamment les rédacteurs de ce document, qui nous a donné la vie; c'est l'esprit de la France qui a formé notre esprit.

M. Millerand en arrive à parler ensuite des suites de la guerre. La preuve de la culpabilité de l'Allemagne est faite, déclare-t-il; seule, sa déloyauté de l'Allemagne nous a conduits dans la Ruhr. Notre volonté ne cédera pas.

Nous n'avons jamais nourri de projets militaristes annexionnistes. Nous n'avons jamais cessé d'obéir à la pensée de paix du monde.

La péroraison de M. Milerand provoque une grande manifestation en l'honneur des Etats-Unis, de la France et de son Président. Un ban est battu avec force par tous les convives.

Le banquet prend fin à 14 h. 30

FEUILLETON DU 5 JUIN 1923 — N° 60

LA MANGEUSE DE CŒURS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET DE PASSION — PAR JEAN DEMAIS

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE XVI

A bord du théâtre Fluvial

(Suite)

— Allons, ma colombe, tu ne vas pas m'empêcher d'être content de moi ! s'indigna presque Jean-Baptiste Poquelin.

« Songe que j'ai ruminé mon affaire pendant toute cette nuit... je n'en ai pas dormi.

— Je m'en suis bien aperçue... nous avons beau faire deux lits, c'est-à-dire deux couchettes... comme elles sont dans la même cabine, je t'ai entendu grouiller sans arrêt... c'était assommant !

« Mais il ne s'agit pas de ça... Nous attendons, Monsieur Raymond et moi, le sujet de cette fameuse pièce... de ce chef-d'œuvre...

Et avec une cruauté qui fit rougir le directeur-auteur, elle demandait :

— A propos... à quel confrère célèbre en as-tu chipé le sujet, cette fois ?

— Tu es injuste, s'écria Jean-Baptiste Poquelin, très intimé. Anaïs... Je m'inspire de mes maîtres, je ne leur chipe rien...

« En tous cas, cette fois-ci, mon inspiration ne me vient pas d'eux, mais de Tifiti, ce qui est la moindre des choses, puisqu'il doit jouer le principal rôle de la pièce...

— Le principal rôle ! le principal rôle ! se hérissa la directrice. Tu m'avais dit qu'il était pour moi...

— Mais le tien aussi est le principal... Il n'y en a que deux d'ailleurs... le tien et le sien... ils sont principaux tous les deux...

— A la bonne heure ! Tu sais que je n'aime pas être éclipsée par un de mes pensionnaires... et, si c'était le cas... j'aimerais mieux laisser ton deuxième principal rôle à Roselys...

— Mais non... mais non... tu verras que c'est toi qui ramasseras presque tous les effets... Tifiti n'en aura que quelques uns...

— Eh bien ! vas-y... je t'écoute !

M. Jean-Baptiste Poquelin se tut un instant, pour bien concentrer sa pensée sur son sujet, et attaqua :

— Je dois vous dire d'abord qu'il y a, dans la pièce en question, un personnage très important...

— Moi... fit tout aussitôt Mme Poquelin.

— Non... ce n'est pas de ton rôle qu'il s'agit...

— Donc... tu bois bien que c'est Tifiti qui...

— Ce n'est pas de son rôle non plus que je veux parler...

— Alors... nous sommes trois principaux rôle à présent ! s'emporta Anaïs... Tu disais qu'il n'y avait que deux personnages.

— Oui.. que deux..., mais il y en a trois tout de même...

— Je ne comprends pas.. avoua Mme Poquelin.

— Si tu ne m'interrompais pas tout le temps, tu aurais déjà compris...

« Le troisième personnage important ne compte pas... parce que c'est Boumbaum...

— Boumbaum le Polichinelle !

— Oui... tu vois ce n'est pas un artiste dont tu puisses être jalouse... puisqu'il ne parle pas... mais il parlera tout de même, d'ailleurs, tu vas voir...

— Mon Dieu, ça m'a l'air bien compliqué, cette machine-là.

— Extrêmement simple, tu vas voir...

« Voici le sujet : Tifiti joue le rôle d'un petit garçon qui a un Polichinelle... Il... le qui n'en est pas plus heureux pour cela parce que sa maman, bien que l'aimant beaucoup, est trop souvent sévère avec lui...

— Elle a raison cette mère, formula Anaïs... il faut être sévère avec les enfants...

— Evidemment, reconnut le directeur qui, selon une ligne de conduite qu'il s'était tracée une fois pour toutes, ne voulait pas contrarier son acariâtre moitié...

« Mais enfin celle-là l'est trop... voilà.

« Le rôle de la mère..., c'est le tien, bien entendu...

— C'est ça... un rôle antipathique... je l'aurais parié... Tu ne cherches qu'à m'être désagréable...

— Mais non... elle est très sympathique, au contraire, cette mère..., laisse-moi donc continuer, bonsoir de bonsoir...

Et JeanBaptiste Poquelin, qui s'énervait un peu, s'épongea le front, car ces perpétuelles interruptions commençaient à lui donner chaud.

Raymond, lui aussi, sentait ses nerfs se crisper, mais, en homme correct, il ne le laissait pas voir...

— Nous avons donc, précisa-t-il l'air très intéressé, *un enfant, une mère et le Polichinelle.*

— Oui... fit l'auteur après avoir poussé un soupir de satisfaction en sentant que son pensionaire était de cœur avec lui.

« La mère, au début du rideau, gronde son enfant pour un motif futile et l'envoie se coucher sans l'embrasser... Le petit disparaît avec son Polichinelle derrière les rideaux de son petit lit... On l'entend anglotter doucement...

« Pendant ce temps la mère a rangé les vêtements du gamin et s'est assise dans un fauteuil pour coudre un peu à la lueur de la lampe...

« Mais elle est fatiguée, elle s'assoupit... et c'est alors que commence véritablement la pièce...

— Ça n'est pas trop tôt, interrompit Anaïs... parce que, jusqu'à présent, je n'ai rien de bien intéressant à faire... Mais si je dors... ça va être encore moins intéressant pour moi...

— Attends la suite...

« La mère endormie a un rêve...

— Comment verra-t-on que c'est un rêve ?...

— Parce qu'on baissera une seconde le rideau, le temp de substituer à la mère une figurante exactement habillée comme elle qui restera endormie dans le fauteuil pendant que le second tableau se jouera.

— Ça fera très bien l'affaire de Roselys, ce rôle-là... Du moment où on ne l'entendra pas, elle sera parfaite...

Jean-Baptiste Poquelin jeta sur le Prince de la Bohême un regard furtif qui signifiait clairement : « Hein ! croyez-vous ! quelle rosse que ma femme ! »

Raymond était exactement de cet avis... et il le fit comprendre au directeur par un petit clignement d'yeux approbateur...

— Alors... interrogea Anaïs.. ce second tableau...

— Très émouvant, tu vas voir : la mère, — c'est toi qui entres... tu comprends...

— Mais oui... mais oui.. est-ce que tu me prends pour une tourte ?

— Elle se voit entrant et allant au lit de l'enfant pour le faire lever en lui disant : « Il est sept heures... Il faut te préparer pour aller à l'école... » Elle écarte les rideaux du lit ! Stupeur ! Tableau ! Effet ! L'enfant n'est plus là... Il n'y a que le Polichinelle dans le lit !

« Alors... toi... la mère... tu t'affoles... tu cries, tu prend le pantin dans tes bras avec rage ! tu te fâches !.. Oh ! tu seras très bien là-dedans, tu peux me croire... Bref, tu fais tellement de bruit que tu réveilles...

— La figurante endormie ?

— Mais non... ce serait idiot.. puisque tout cela est censé se passer dans le rêve qu'elle fait, cette figurante...

— Je me disais aussi... mais alors qui est-ce que le réveille ?... Le père...

— Il n'y a pas de père dans la pièce... On suppose qu'il est mort...

— Mais alors qui... qui ?

— Le Po-li-chi-nel-le ! scanda Jean-Baptiste Poquelin...

Le brave auteur s'attendait bien à ce que ces mots fissent sansation...

Il ne fut pas déçu...

— Ça... reconnut Anaïs... c'est une trouvaille...

— N'est-ce pas ?... Tu devines, bien entendu, que ce rôle est joué par Tifiti... comme celui de l'enfant tout à l'heure... mais un Tifiti maquillé en Polichinelle, ayant rapidement endossé le vêtement de Boumboum qui est à sa taille, tu le disais toi-même l'autre jour...

« Et alors le petit pantin vivant raconte à la mère que son fils a tant de chagrin de la sévérité dont elle use envers lui qu'il est parti pour ne plus revenir...

« Comme la mère proteste, dit qu'elle a conscience de n'avoir jamais été trop dure pour l'enfant, Tifiti-Polichinelle lui répète tout ce que son petit camarade en chair et os lui dit à l'oreille la nuit, quand ils sont couchés l'un près de l'autre... c'est-à-dire son chagrin d'être si mal aimé d'une mère qu'il adore... Il lui apprends que, chaque soir, l'enfant pleure longtemps dans ses bras avant de s'endormir... bref il lui fait un tableau si touchant de la détresse du pauvre petit, que la mère a une crise de désespoir — ah ! que tu seras donc bien là-dedans ! — et tombe inanimée aux pieds de Polichinelle qui se sauve en riant d'un air satanique... pendant que le rideau baisse...

(A suivre)